

> Entretien avec

Christine Gaubert-Macon
Inspectrice générale de l'Éducation nationale,
doyenne du groupe économie et gestion



DR

L'économie et gestion en 2017

Cet entretien fait le point sur l'état de la discipline, les réformes en cours, l'évolution des pratiques didactiques et pédagogiques de l'économie et gestion.

Les voies professionnelle et technologique tertiaires offrent à de nombreux jeunes des formations attrayantes, des métiers variés et des parcours réussis vers les plus hauts niveaux de formation.

Propos recueillis par
Hervé Kéradec

Quelle est la place de la discipline économie et gestion dans le système éducatif au printemps 2017 ?

C'est une place majeure dont on cerne mal l'importance. Un baccalauréat sur cinq est délivré à l'issue d'une formation en économie et gestion de la voie technologique ou professionnelle. L'économie et gestion offre des parcours de réussite variés à de nombreux jeunes qui trouvent à y exprimer leurs talents, du CAP aux études supérieures. Les enseignements d'économie et gestion sont au cœur des formations tertiaires au lycée et leur élaboration se fait d'abord à partir de nos contenus disciplinaires. Dans la voie technologique de préparation au baccalauréat, les séries Sciences et technologie du management et de la gestion et Hôtellerie-restauration permettent de diplômer environ 11 % des bacheliers d'une session. En ce qui concerne la voie professionnelle de préparation au baccalauréat, les 11 spécialités relevant du secteur tertiaire permettent également de diplômer quelque 11 % des bacheliers d'une session. Il ne faut, bien sûr, pas oublier le 23 CAP qui relèvent du secteur tertiaire ainsi que 6 brevets professionnels et 18 mentions complémentaires. Dans les lycées, les formations d'enseignement supérieur proposent des enseignements d'économie et gestion dans 17 brevets de technicien supérieur (BTS) « tertiaires », des classes préparatoires économiques et commerciales voie technologique (ECT), professionnelle (ECP), des classes préparatoires au concours d'entrée à l'ENS (D1 et D2), ainsi que des classes de préparation au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG). Enfin depuis 2015, les classes Adaptation technicien supérieur (ATS) permettent aux titulaires d'un BTS de préparer les concours d'entrée dans des écoles supérieures de management tout en offrant la possibilité de valider une L3. Au-delà des chiffres, il faut surtout mettre en avant le projet éducatif que porte l'économie et gestion. Cette discipline scolaire s'est construite à partir de plusieurs

> parcours

- 1986 Maîtrise d'informatique de l'université Pierre-et-Marie-Curie de Paris
- 1986 Professeur d'informatique de gestion, puis d'économie et gestion
- 2000 DEA de didactique des sciences et techniques à l'ENS Cachan
- 2006 Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale
- 2012 Inspectrice générale
- 2016 Doyenne du groupe économie et gestion de l'Inspection générale

champs scientifiques avec une didactique qui est différente dans les voies technologique et professionnelle, par la finalité de la formation, l'organisation du curriculum ou encore les modalités de certification. Dans la série technologique STMG, la formation prépare à la poursuite d'études en prenant pour objet l'étude des organisations. L'apprentissage s'effectue par le traitement de problèmes de gestion selon une démarche qui conjugue l'observation des pratiques des organisations et des concepts associés, dans une approche contingente tenant compte de l'environnement économique et juridique. Dans la voie professionnelle, la formation prépare à l'exercice d'un métier. L'apprentissage s'ancre dans des situations professionnelles dans un objectif d'acquisition de compétences emblématiques d'un emploi. Cependant quelle que soit la voie, les formations tertiaires jouent un rôle social essentiel, celui d'accueillir des jeunes, notamment issus de milieux populaires, souhaitant un enseignement attrayant et ancré dans la réalité des organisations. Ainsi ces formations contribuent à l'élévation du niveau de qualification en permettant à de nouveaux lycéens d'obtenir un diplôme de niveau IV, voire III et au-delà, et une insertion professionnelle réussie. Soulignons que nos enseignements sont aussi présents dans la voie générale, que ce soit pour les enseignements d'exploration d'économie ou encore la spécialité de terminale L « Droit et grands enjeux du monde contemporain ». Il importe aussi de mentionner le nouvel enseignement d'exploration « Informatique et création numérique », assuré par des professeurs d'économie et gestion, ainsi que la spécialité « Informatique et sciences du numérique » en terminale S. Enfin, des enseignements d'économie et gestion sont aussi dispensés dans la préparation de baccalauréats professionnels et des BTS des secteurs industriel et sanitaire et social, ainsi qu'en Segpa dans les collèges.

De nombreuses réformes de diplômes sont en cours, particulièrement pour les BTS, où en est-on dans l'avancement de ces réformes ?

Dans la voie technologique, la série Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) est rénovée et les nouveaux programmes sont à l'œuvre en classe de première depuis la rentrée 2016. Du côté de l'enseignement professionnel, plusieurs commissions professionnelles consultatives (CPC) ont entamé la rénovation de diplômes. Les baccalauréats professionnels Commerce et Vente sont rénovés au profit d'un baccalauréat Métiers du commerce et de la vente. L'écriture du nouveau BTS Assurance est terminée, ce BTS rénové entrera en application à la rentrée 2017. Les BTS Assistant de manager et Assistant de gestion de PME et PMI sont en rénovation. Les référentiels d'activité professionnelle sont écrits et les groupes de travail rédigent actuellement les référentiels de certification. Les BTS Négociation et relations client et Management des unités commerciales entrent également en rénovation avec, actuellement, l'écriture du référentiel d'activité professionnelle. Notons qu'il est possible que les appellations de ces BTS évoluent. D'autres diplômes entrent également en rénovation : les BTS Hôtellerie-restauration et Responsable d'hébergement, le baccalauréat professionnel Accueil relation clients usagers et sept CAP (Primeurs, Crémier-fromager, Fleuriste, Distribution d'objets et de services à la clientèle, Restaurant, Café brasserie, Services hôteliers). Il faut attendre la fin de l'écriture des diplômes et leur validation par les différentes instances pour connaître leur date effective de mise en application et concevoir le programme de formation. Enfin, les rénovations de BTS vont s'accompagner de la rénovation des programmes d'économie, de droit et de management.

On reproche à la certification de certains BTS d'être trop lourde. Sera-t-elle simplifiée à l'occasion des réformes des BTS ?

Nous avons entendu cette remarque et nous souhaitons encourager la simplification de la certification. Pour les diplômes professionnels, l'approche en « blocs de compétences » (encadré 1) va sensiblement modifier les modalités de certification. La structuration d'un diplôme en blocs de compétences veut répondre aux besoins de variété des parcours de formation et d'obtention d'un diplôme. Il s'agit d'organiser le référentiel de certification de manière à ce qu'à chaque ensemble cohérent d'activités identifié dans le référentiel d'activité professionnelle corresponde une unité du diplôme. On introduit ainsi une bijection entre un domaine d'activité du

Encadré 1. Les blocs de compétences dans les diplômes professionnels

Les blocs de compétences résultent de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui favorise les formations qui conduisent à une certification des compétences et connaissances acquises. Cette loi institue notamment le compte personnel de formation (CPF) qui permet de cumuler des heures pour bénéficier de formations. Sont notamment éligibles au CPF, « les formations sanctionnées par une certification enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles [RNCP] [...] ou permettant d'obtenir une partie identifiée de certification professionnelle, classée au sein du répertoire, visant à l'acquisition d'un bloc de compétences* ». Les diplômes professionnels du ministère de l'Éducation nationale sont inscrits de droit au RNCP mais, pour que des modules de formation visant à l'acquisition d'un bloc de compétences puissent être financés par le CPF, ces blocs doivent être inscrits au RNCP.

Par ailleurs, il doit être possible de préparer et d'obtenir un diplôme par différentes voies : formation initiale, formation continue ou encore validation des acquis de l'expérience. Par exemple, une personne qui aura validé un certain nombre d'unités d'un diplôme pourra préparer celle(s) qui lui manque(nt) en mobilisant son compte personnel de formation. Ainsi, l'organisation en blocs de compétences permet l'accès progressif au diplôme.

Pour en savoir plus : rapport Igen/Igaenr « L'introduction de blocs de compétences dans les diplômes professionnels », novembre 2015. En ligne : education.gouv.fr, entrer le titre du rapport dans le moteur de recherche.

* Art. L. 6323-6.-I. de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

référentiel d'activité professionnelle et une épreuve d'examen constitutive d'une unité de certification. Le premier exemple de BTS structuré ainsi est le nouveau BTS Assurance ; pour les baccalauréats professionnels, c'est celui des métiers du commerce et de la vente. Tous les diplômes en rénovation cités précédemment sont rédigés selon ce principe de blocs de compétences. Cela se fera pour les autres BTS au fil des rénovations, sauf pour ceux qui sont actuellement très utilisés en formation continue et pour lesquels un travail de révision est engagé. Ainsi une mesure visant initialement la formation professionnelle va permettre de faire évoluer les modalités de certification pour toutes les voies d'obtention d'un diplôme, à savoir formation initiale, formation continue ou encore validation des acquis de l'expérience.

Les diplômes professionnels que nous délivrons répondent-ils toujours aux attentes des entreprises et plus largement des organisations ?

C'est une préoccupation permanente que d'offrir des formations en phase avec les évolutions du monde professionnel, sans pour autant céder aux sirènes de l'adéquationnisme, car nous formons des jeunes dont les compétences doivent leur servir tout au long de leur carrière. La réponse aux attentes des organisations résulte, d'une part, du processus d'élaboration du diplôme et, d'autre part, de la mise en œuvre de la formation. Le processus d'élaboration d'un diplôme professionnel est de la responsabilité d'une CPC (encadré 2). Lorsque le diplôme est validé par les différentes instances, la préparation au diplôme peut démarrer, le référentiel fournissant alors un cadre pour l'organisation de la formation. Ce sont alors les équipes enseignantes qui

ont la responsabilité de l'adéquation de la formation aux besoins fixés par le diplôme. Ainsi, le travail de veille, d'échange, de mutualisation, et les partenariats que les équipes vont nouer avec les professionnels du secteur d'activité, sont déterminants pour adapter la formation à la réalité des besoins des organisations.

Comment voyez-vous la place de l'alternance dans la voie professionnelle et dans les formations post-baccalauréat ? Va-t-on vers un déplacement de la demande de formation, en particulier en STS, vers des formations en alternance ?

L'alternance, grâce à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, est une modalité de préparation d'un

Encadré 2. Les commissions professionnelles consultatives (CPC) et l'élaboration des diplômes professionnels

Les diplômes professionnels de l'Éducation nationale sont initiés par les commissions professionnelles consultatives, instances paritaires dépendant de la Dgesco, où siègent employeurs, salariés, représentants de l'État et personnalités qualifiées. Chaque CPC correspond à un secteur professionnel. Une CPC demande d'abord une étude d'opportunité avant de décider la création d'un nouveau diplôme ou une rénovation. Cette étude d'opportunité permet de formaliser les besoins d'évolution du métier correspondant à la spécialité du diplôme. Lorsque l'élaboration ou la rénovation est lancée, l'écriture du référentiel d'activité professionnelle permet de décrire l'emploi visé par le diplôme. En est déduite l'écriture du référentiel de certification qui permet de décrire les compétences et les modalités de certification. On voit donc que le processus d'élaboration ou de rénovation d'un diplôme est guidé par les attentes du marché du travail.

diplôme qui attire beaucoup de jeunes et pas seulement pour des raisons financières. La mise en situation professionnelle, les responsabilités attribuées ainsi que les liens sociaux permettent d'ancrer la formation dans la réalité d'une organisation. Par ailleurs, la comparaison d'enquêtes d'insertion des lycéens dans la vie active (IVA) et d'insertion des apprentis dans la vie active (IPA) montre que les jeunes apprentis sont plus nombreux à être insérés sur le marché du travail sept mois après la sortie de formation, même si ce constat est à nuancer si on prend en compte le taux d'accès au diplôme. La mise en place de telles formations relève des contrats du plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) négociés entre le conseil régional, la préfecture de région et le rectorat. Si on s'intéresse aux unités de formation par apprentissage dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), celles-ci accueillent en 2015 seulement 15 % des apprentis préparant un baccalauréat professionnel et 19,1 % des apprentis préparant un BTS, avec de fortes disparités territoriales. C'est donc une offre de formation qui peut se développer, notamment avec des modalités originales que nous rencontrons déjà dans certains lycées, à savoir les formations mixant des publics préparant le diplôme par voie scolaire et par la voie de l'apprentissage, voire en formation continue. Les enseignants qui encadrent ce type de formation pratiquent la différenciation pédagogique, qui constitue un savoir-faire extrêmement précieux.

La voie technologique, située entre la voie générale et la voie professionnelle, est une spécificité française. Elle a largement contribué à la démocratisation de l'enseignement, est-ce toujours le cas ?

À la session de juin 2016 du baccalauréat, 126 424 élèves ont obtenu un baccalauréat technologique (toutes séries confondues), 179 240 un baccalauréat professionnel et 327 049 un baccalauréat général. Ainsi, la voie technologique dans son ensemble contribue à hauteur de 20 % des diplômés, et ce chiffre est stable. L'augmentation du nombre de bacheliers professionnels a permis de faire progresser l'accès au niveau IV d'une génération de jeunes. Les différentes voies de formation sont donc complémentaires et la voie technologique y a pleinement sa place. La voie technologique et sa performance scolaire méritent certainement d'être plus visibles. D'abord en termes d'orientation pour les collégiens, l'offre de formation de la voie technologique n'est pas suffisamment connue, notamment pour la série STMG dont les contenus d'enseignement ne sont pas abordés au collège. Ensuite, les familles ont besoin d'être correctement informées lorsqu'elles ont à choisir

entre une formation de la voie professionnelle et une formation de la voie technologique. Car le passage de la préparation du baccalauréat professionnel en trois ans, puis l'instauration par la loi de 2013 de seuils minimaux d'accès aux sections de techniciens supérieurs (STS) pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ont positionné la voie professionnelle dans une double perspective d'insertion professionnelle et de poursuite d'études. Gageons que le parcours Avenir et l'accompagnement personnalisé, résultant de la réforme du collège, seront des dispositifs favorables à une orientation choisie des collégiens. L'enjeu est de mieux faire connaître nos formations et les métiers possibles. Il faut rappeler que la dernière réforme du lycée a clairement positionné la voie technologique avec une vocation de poursuite d'études diversifiées. Concernant la poursuite d'études des bacheliers STMG, il ne faut pas négliger l'offre de classes préparatoires, que ce soit les classes économiques et commerciales voie technologique ou celles de préparation au diplôme de comptabilité et de gestion. Par ailleurs, l'orientation des bacheliers technologiques en IUT doit s'amplifier. Notre collègue Alain Henriot a copiloté un rapport¹ qui dresse un bilan de la réforme de la voie technologique. Lorsque le moment sera venu, les décideurs disposeront ainsi d'éléments pour faire évoluer l'offre de formation du lycée.

Dans quelle mesure le développement du numérique modifie-t-il notre discipline ?

En 2006, Jeremy Rifkin, un essayiste américain spécialiste de prospective, définit la troisième révolution industrielle comme résultant du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Contrairement aux précédentes révolutions industrielles qui ont automatisé la force de travail, la révolution numérique qui est à l'œuvre est une « révolution cognitive, qui change nos manières de penser, de modéliser le monde, et de résoudre des problèmes² ». En ce qui concerne les enseignements de l'économie et gestion, ces changements s'opèrent dans trois dimensions : dans les contenus d'enseignement, dans les usages sociaux et enfin dans les stratégies d'apprentissage grâce aux technologies numériques éducatives.

1 > Rapport Igen/Igaenr « Le bilan de la réforme de la voie technologique », novembre 2016. En ligne : education.gouv.fr, entrer le titre du rapport dans le moteur de recherche. Il fera l'objet d'un entretien avec Alain Henriot, IGEN, dans le numéro de juin 2017 d'*Économie et Management*.

2 > Rapport du Conseil national du numérique « Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires », janvier 2016. En ligne : cnnumerique.fr, entrer le titre du rapport dans le moteur de recherche.

Comment le numérique impacte-t-il les contenus d'enseignement ?

Nos contenus d'enseignement sont impactés par la transformation numérique des organisations qui s'opère par la combinaison de l'automatisation, de la dématérialisation et de la désintermédiation/réintermédiation. L'automatisation permet de s'affranchir des tâches routinières à faible valeur ajoutée pour concentrer les acteurs sur des activités requérant de l'expertise, l'introduction des progiciels de gestion intégrés dans les organisations en est une illustration. La dématérialisation permet aux organisations une visibilité mondiale, grâce aux possibilités offertes par internet, et de disposer de nouveaux canaux de distribution, ceci entraînant d'ailleurs une transformation des réseaux physiques. Ainsi, les clients et les usagers ont un accès facilité à l'information et aux services. Les modes de consommation se diversifient et le consommateur participe directement à la création de valeur. Enfin, le développement des plateformes entraîne de nouvelles modalités d'intermédiation, réorganise les chaînes de valeur et génère de nouvelles formes de travail. Toutes les fonctions du système d'information contribuent à ces transformations :

- > la collecte de grandes masses de données (Big Data) provenant de différentes sources s'organise ;
- > les possibilités de stockage sont accrues ;
- > le traitement des données est enrichi par le développement des algorithmes de prédiction et les progrès de l'intelligence artificielle ;
- > la diffusion de grandes masses de données améliore fortement l'accès à l'information.

Toutes ces évolutions permettent de mieux connaître les comportements des clients et des usagers et concourent à l'innovation dans la personnalisation

des services. Ces transformations favorisent des structures d'organisations plus agiles, de nouveaux modèles d'affaires et transforment les métiers et le droit ; ce qui impacte nos enseignements. Ces changements et les technologies qui les portent sont à prendre en compte dans les programmes et référentiels de nos formations. Il importe que l'enseignement des systèmes d'information prenne en compte non seulement l'approche par processus, mais aussi la question des données traitée selon une approche renouvelée. Mais ce sont aussi les technologies portées par les systèmes d'information qui doivent être étudiées, car elles permettront aux élèves d'approfondir les acquis du collège, de s'approprier une « hygiène » numérique et de bénéficier des mêmes apports que leurs camarades des séries générales qui ont accès aux enseignements d'« Informatique et création numérique » et d'« Informatique et sciences du numérique ».

Quels sont les effets des usages sociaux du numérique sur les besoins de formation ?

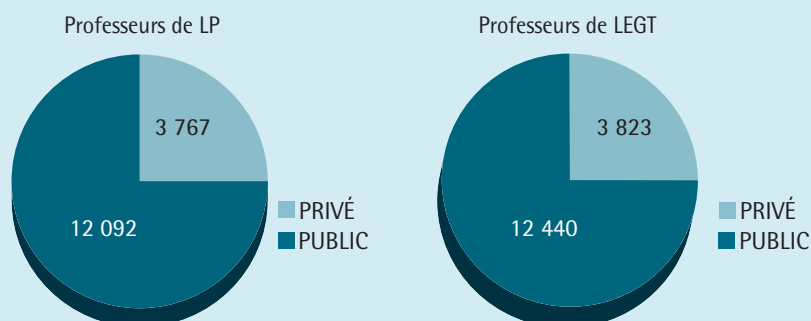
La diffusion des technologies est aussi le fait des individus qui se sont approprié les usages des outils mobiles et des réseaux sociaux. Ces usages portent de nouveaux modes de communication, de collaboration et de coopération, d'accès à la connaissance dans un contexte de connexion permanente et de pluriactivité. Ils impliquent de maîtriser de nouvelles règles de sociabilité, de soigner ses relations numériques, de gérer la surinformation et de développer un esprit critique face à l'offre de services numériques. La vitesse de plus en plus rapide de diffusion de nouvelles technologies nécessite de la part des individus de nouvelles compétences que l'on peut qualifier du XXI^e siècle.

Encadré 3. Les professeurs d'économie et gestion en chiffres

À la rentrée 2014, 32 122 professeurs d'économie et gestion enseignent en LEGT, LPO et LP publics et privés sous contrat, **soit 7 % des enseignants**.

16 263 sont des professeurs de LEGT et 15 859 des professeurs de lycée professionnel.

76 % enseignent dans les établissements publics.



Source : MENESR-DEPP, 2015.

Mais quelles sont ces compétences du XXI^e siècle ?

Plusieurs organismes, dont l'OCDE, ont référencé de telles compétences. Il s'agit de favoriser l'adaptation des individus aux évolutions futures par le développement de capacités d'apprentissage continu (par une manipulation pertinente des informations et leur transformation en connaissances), de créativité et d'innovation, ainsi que de collaboration au sein de groupes hétérogènes.

Dans quelle mesure les outils numériques sont-ils au service de la pédagogie ?

Les technologies numériques éducatives offrent de nombreuses possibilités tant pour la différenciation pédagogique, la continuité des apprentissages, l'apprentissage par simulation ou encore la pédagogie inversée. Mais quels que soient les équipements (équipements mobiles, tableau blanc interactif), les solutions numériques éducatives (espace numérique de travail, livret numérique de suivi des acquis, jeux sérieux, manuels numériques, capsules vidéo), les outils professionnels didactisés (progiciel de gestion intégré, système de gestion de bases de données), ils ne portent pas intrinsèquement l'innovation pédagogique et c'est l'expertise enseignante qui reste décisive pour un usage efficace de ces outils. En outre, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a construit un référentiel des compétences numériques qui permettra de valider des acquis tout au long de la vie, à l'aide d'un outil appelé PIX³. Cet outil de certification remplacera notamment le B2I et le C2I.

Indépendamment du numérique, comment les pratiques enseignantes vont-elles évoluer dans les années à venir ?

Différents facteurs font évoluer l'enseignement. Aujourd'hui, une enseignante ou un enseignant hybride les pratiques pédagogiques pour que l'élève soit acteur de son apprentissage. Dans l'avenir, il est probable que l'image de l'enseignant en face à face avec l'élève s'estompera au profit du « côte à côte », dans un rapport d'accompagnement différencié et d'animation d'un collectif d'apprentissage. La culture professionnelle de l'enseignant évolue aussi au profit d'un travail collaboratif renforcé tant au sein d'une équipe pluridisciplinaire que d'une communauté disciplinaire. Cela est déjà perceptible à travers le dynamisme de nos listes de diffusion ou groupes Viaéduc.

3 > Présentation de l'outil sur le site du plan « L'école change avec le numérique » : ecolenumerique.education.gouv.fr, entrer « PIX » dans le moteur de recherche.

La dernière enquête PISA de l'OCDE a donné plusieurs recommandations à la France, que peut-on en tirer ?

Les résultats de l'enquête PISA 2015 ont montré que « en France, les inégalités dans le niveau de performance des élèves en sciences sont toujours aussi fortes en 2015 qu'en 2006, alors même que l'insertion professionnelle des jeunes les moins qualifiés est difficile. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'une des leçons d'OCDE – PISA 2015 est le lien étroit entre l'équité et la performance générale du système d'éducation. En d'autres mots, la capacité d'un système à faire progresser les élèves en difficulté améliore la qualité générale du système et donc sa performance globale. Or, plus on vient d'un milieu défavorisé en France, moins on a de chances de réussir selon l'évaluation PISA 2015⁴ ». Les recommandations de l'OCDE pour la France visent à améliorer l'équité du système éducatif en combattant les déterminismes sociaux, lutter contre l'échec scolaire, améliorer la qualité de l'enseignement et revaloriser les filières professionnelles au lycée. Si la mise en œuvre de ces recommandations relève de décisions politiques, les enquêtes montrent que l'évolution des pratiques enseignantes est le principal levier d'amélioration de tout système éducatif.

Où en est-on de la didactique de l'économie et gestion ?

L'économie et gestion est une discipline scolaire qui regroupe trois champs généraux de savoir (l'économie, le droit et le management) et des champs de spécialités qui empruntent des pratiques de référence, au sens de Jean-Louis Martinand⁵, et des concepts à plusieurs champs universitaires. La recherche en didactique est fondamentale pour toute discipline scolaire. Et c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur du fait de ma formation. Il faut reconnaître qu'en économie et gestion, peu de chercheurs ont jusqu'à présent mené des travaux dans ce domaine⁶. Je distingue deux préoccupations didactiques : le choix des contenus à enseigner et la prise en compte des représentations des apprenants pour conduire les stratégies d'apprentissage. La question du choix des contenus à enseigner est travaillée par les groupes d'élaboration des curricula (programmes ou

4 > In « PISA 2015 : les défis du système éducatif français et les bonnes pratiques internationales », 2016. En ligne : oecd.org, entrer le titre de la brochure dans le moteur de recherche.

5 > *Économie et Management* publiera prochainement un entretien avec Jean-Louis Martinand sur les concepts d'objectif-obstacle et de pratiques de référence.

6 > Notons sur ce sujet la thèse d'Hervé Kéradec soutenue en septembre 2012 « Épistémologie et didactique de la gestion : le cas du concept de décision », accessible en ligne.

référentiels). Ces choix didactiques sont d'abord guidés par la nature de la formation (générale, technologique ou professionnelle) et son niveau. Ensuite, les contenus d'enseignement vont être élaborés en fonction de la finalité de la formation et de l'articulation avec les autres enseignements. La justification de ces choix doit être explicite pour les enseignants. La prise en compte des représentations des apprenants doit, quant à elle, être traitée par les enseignants, ce qui nécessite de s'interroger sur les compétences, capacités ou encore connaissances (selon la nature de la formation), ainsi que leur modalité de transmission. C'est un des rôles de la formation initiale et continue des enseignants que de travailler avec eux sur l'épistémologie de la discipline pour notamment les aider à lever les obstacles cognitifs par des stratégies d'apprentissage adaptées. Le double ancrage de notre discipline sur des pratiques de référence et des connaissances académiques issues de plusieurs champs, ainsi que l'évolution de la discipline au rythme des rénovations nécessitent

un outillage didactique fort des enseignants. Cette préoccupation est prise en compte dans la formation initiale via les préparations en Espé. Elle l'est aussi dans le cadre du rendez-vous des Journées nationales du management qui réunit, sur un thème précis de sciences de gestion, les regards complémentaires de praticiens et d'universitaires. En outre, des acquis dans ce domaine sont attendus dans les concours de recrutement à travers des épreuves d'admission et/ou d'admissibilité.

L'économie et gestion n'a donc pas fini de nous étonner ?

Nous avons la chance de servir une discipline plurielle, présente dans une grande variété de formations, qui contribue à l'élévation du niveau de qualification de nos jeunes et je peux vous affirmer que son dynamisme est réel. L'implication et la créativité de nos enseignants sont la meilleure réponse aux évolutions technologiques et économiques, pour former des jeunes qui sauront relever les défis du XXI^e siècle. ●

Réussite au baccalauréat 2015

Série	Spécialité	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite	Contribution de la série à la réussite dans la voie	Contribution de la série à l'ensemble des bacheliers de la session
STMG					49,88 %	10,17 %
	Ressources humaines et communication	19 308	17 245	89,32 %		
	Gestion et finance	16 340	14 646	89,63 %		
	Mercatique	28 975	25 953	89,57 %		
	Systèmes d'information de gestion	2 555	2 280	89,24 %		
	Total série STMG	67 178	60 124	89,50 %		
STHR		2 563	2 327	90,79 %	1,93 %	0,39 %
Bac pro secteur économie et gestion					42,92 %	11,16 %
	Vente	7 032	5 595	79,56 %		
	Commerce	25 145	20 459	81,36 %		
	Accueil relation clients usagers	7 997	6 395	79,97 %		
	Gestion-administration	26 470	19 767	74,68 %		
	Logistique	2 933	2 288	78,01 %		
	Transport	902	686	76,05 %		
	Cuisine	5 661	4 969	87,78 %		
	Commerce – services en restauration	4 191	3 452	82,37 %		
	Boulangier-pâtissier	1 299	1 176	90,53 %		
	Boucher – charcutier – traiteur	146	134	91,78 %		
	Poissonnier – écailler – traiteur	32	30	93,75 %		
	Sécurité-prévention	1 060	1 019	96,13 %		
	Total bac pro secteur économie et gestion	82 868	65 970	79,61 %		